2011-2013



APPLICATION DES PESTICIDES CATÉGORIES CD ET CD4 EN HORTICULTURE ORNEMENTALE

Programme de préparation aux examens OBLIGATOIRES pour les membres de l'ASGQ

SELON INFORMATION DISPONIBLE EN DÉCEMBRE 2010



POURQUOI ?

Le contexte de l'utilisation des pesticides a changé depuis l'adoption de la Loi sur les pesticides en 1987. Pour la première fois une mise à niveau des connaissances des titulaires de certificats de qualification est requise afin de s'assurer que :

- les certificats délivrés, en vertu de la Loi sur les pesticides, soient reconnus dans toutes les provinces canadiennes. Ceci permet au Québec de respecter la norme pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides au Canada;
- les titulaires de certificat soient au fait du Code de gestion des pesticides, un règlement adopté en 2003 en vertu de la Loi sur les pesticides.

Les autres applicateurs de pesticides ont connu cette nouvelle exigence.

Catégorie ou sous-catégorie de certificat	Date à compter de laquelle la réussite d'un nouvel examen ou de nouveaux examens prescrits ou reconnus est exigée pour l'obtention ou le renouvellement du certificat
CD9	16 juin 2003
A - Vente en gros de pesticides (classes 1 à 5) B/B1 - Vente au détail de pesticides (classes 1 à 3)	1er avril 2004
B/B2 - Vente au détail des pesticides de classe 4	1er mars 2005
CD5 - Application des pesticides pour extermination (classes 1 à 4)	1er juin 2007
CD1 - Application des pesticides par aéronef (classes 1 à 4)	1er septembre 2008
CD4 - Application des pesticides en horticulture ornementale (classes 1 à 4)	1er février 2011







Voici notre plus récente équipe de professionnels du gazon du Québec

Pour des renseignements sur notre gamme complète d'engrais, de produits antiparasitaires, et de semences de première qualité, et plus encore, communiquez avec votre représentant d'Agrium Advanced Technologies:

Ouest du Québec
Jason MacRae
jmacrae@agriumat.com
(514) 679-6638

Est du Québec
Joey Losito
jlosito@agriumat.com
(819) 574-8797

1-800-461-6471 www.turfpro.ca

Agrium Advanced Technologies 10 Craig St. Brantford Ontario N3R7J1 1-800-461-6471 www.agriumat.com

QUI EST CONCERNÉ?

Tous ceux qui, à compter du 1er février 2011, désirent **obtenir ou renouveler** un certificat CD4 - Application des pesticides en horticulture ornementale devront démontrer la réussite des examens prescrits ou reconnus en vertu de la loi sur les pesticides.

Ces examens sont :

- les examens prescrits offerts par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD);

OU

- les examens reconnus offerts dans le cadre d'un programme d'études du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ou d'un programme d'études universitaires. Ces examens sont reliés aux compétences des programmes suivants seulement :

« Utiliser des pesticides à l'extérieur » - compétence 204-592 des programmes suivants :
DEP 5288 Horticulture et jardinerie
DEP 5320 Réalisation d'aménagements paysagers

OU
« Outdoor Pesticide Use » - compétence 704-592 des programmes suivants :
DEP 5788 Horticulture and Garden Centre Operations
DEP 5820 Lanscaping Operations

OU
« Appliquer des principes d'utilisation des pesticides » - compétence 204-583 du programme suivant :
DEP 5079 Arboriculture-élagage

OU
« Utiliser des produits phytosanitaires » - compétence 00FQ du programme suivant :
DEC 153.CO Paysage et commercialisation en horticulture ornementale

OU
« Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles » – compétence 0084 du programme suivant :
DEC Technologie de la production horticole et de l'environnement, voie de spécialisation A, B ou C

OU
« Gestion rationnelle des produits antiparasitaires » – SLS-20242 ou SLS-2000 du certificat universitaire suivant : Certificat en horticulture et gestion des espaces verts de l'Université Laval

OU
Attestation d'équivalence à la compétence 00FQ du cours « Utiliser des produits phytosanitaires » dans le cadre du programme suivant : AEC Gestion d'un parcours de golf (CNJ.03 CNJ.0A)

QUI PEUT RENOUVELER SON CERTIFICAT SANS RÉALISER LES EXAMENS?

La question devrait se lire : Quels sont les examens prescrits ou reconnus? Voir le site internet : www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/formation et consulter alors les examens prescrits ou reconnus offerts dans le réseau de l'éducation. Ou vous pouvez consulter la liste à la page 5 de ce dépliant.

ITA :
Ceux qui ont été promus d'un programme certifié de l'ITA depuis 1998 et qui ont réussi les compétences visées, devraient en principe se voir soustraire des examens lors du renouvellement du certificat. Voir la liste à la page 5.

Les personnes ayant réussi le cours « Utilisation de produits phytosanitaires (code du cours 101-VJK-03 ou code 150-905-IT) » dans le cadre de l'AEC Gestion d'un parcours de golf, doivent demander une attestation d'équivalence de compétence au registrariat du service de la formation continue de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de Saint-Hyacinthe. Cette attestation d'équivalence est nécessaire pour renouveler le certificat d'application de pesticides (de type CD4) et devra être présentée au MDDEP accompagnée du dernier relevé de notes. Pour obtenir une attestation d'équivalence, les personnes n'ont qu'à formuler leur demande par téléphone en fournissant leur nom, adresse postale et date de naissance à :

Registrariat - Service de la formation continue
ITA, campus de Saint-Hyacinthe
Tél. : 450 778-6504 poste 6221 ou 1 888 353-8482 poste 6221

AUTRES PROGRAMMES :
À noter que les autres programmes de formation qui sont antérieurs ou différents de ceux énumérés à la page 5 ne sont pas reconnus pour les fins de l'obtention ou du renouvellement du certificat CD4. Par conséquent, les personnes ayant suivi ces autres programmes de formation doivent réussir les 2 examens de la SOFAD pour obtenir ou renouveler leur certificat CD4.

C'est de votre responsabilité de faire la validation avec votre direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en composant le 418 521-3830 ou le numéro sans frais 1 800 561-1616. Vous pouvez aussi écrire à info@mddep.gouv.qc.ca.

Si vous avez un doute, vous devez faire les vérifications.

LA FORMATION

La formation préalable aux examens n'est pas obligatoire et vous pouvez suivre la formation à distance.

QU'OFFRE L'ASGQ?

Toutefois, votre association, suite à des échanges avec ses agronomes membres et des fournisseurs qui ont passé les examens, **recommande fortement** de suivre des sessions de préparation, et particulièrement celles offertes par des formateurs choisis, qui ont pour objectif de préparer les surintendants et surintendants adjoints membres de l'ASGQ pour ces dits examens.

La formation comprend 2 sections de 2 jours de formation préalable pour chaque section :

- Tronc commun;
- Horticulture ornementale.

Vous recevrez sur place des manuels adaptés aux surintendants.

Des sessions clés en main :

- Dans un club de golf;
- Un formateur spécialisé qui aura adapté son matériel à la réalité des surintendants;
- Des groupes homogènes;
- 3 ou 4 sessions à chaque automne et hiver dès janvier 2011 et ce, jusqu'à l'hiver 2013;
- Dans les régions : de la Montérégie, de Québec, de la Rive Sud de Montréal, de Montréal (en anglais) si le nombre le permet;
- Ou ailleurs pour des groupes de 20 personnes (minimum et maximum requis);
- Regroupant que des membres de l'ASGQ permettant ainsi de mettre les priorités sur certains éléments;
- Repas et pauses inclus;
- Horaires propres à votre réalité.

LA FORMATION ET LES EXAMENS DE LA SOFAD

La SOFAD est mandatée par le MDDEP pour offrir un service uniforme et accessible de formation à distance et de passation d'examens de certification. La formation à distance n'est pas obligatoire mais elle permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite de l'examen de certification.

La formation à distance reliée aux examens de certification pour le CD4 est composée de 2 cours :

- Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides (PESTTCU-01F) dont le coût d'inscription est de 180 $ plus taxes applicables;
- Utilisation des pesticides – Application en horticulture ornementale (PESTSHO-01F) dont le coût d'inscription est de 130 $ plus taxes applicables.

La formation à distance comprend : un guide d'apprentissage, des devoirs et le support d'un tuteur.

L'inscription, à la formation à distance, inclut les frais de passation des examens.

Les examens à réussir sont les suivants :
- Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides (EXAMTCU-01F);
- Utilisation des pesticides – Application en horticulture ornementale (EXAMSHO- 01F).

Ces 2 examens sont d'une durée de 2 heures de 3 heures respectivement. La passation des examens se fait sous surveillance dans des centres autorisés par la SOFAD.

Pour information, consulter le site de la SOFAD :
http://www.sofad.qc.ca/ssm/html/pesticides.html

LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES

Échec – En cas d'échec, vous devrez payer les frais d'examen de 70 $ par examen et attendre le délai minimum de 6 mois avant une reprise d'examen.

Que se passe-t-il à la nouvelle échéance de mon certificat?
Pour le moment, il n'y a pas de réglementation à l'étude qui exigerait un nouvel examen.

J'ai fait mon cours en Ontario
Vous devez le faire reconnaître à votre direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La page intitulée « Qui est concerné? » de ce dépliant est la source de référence.

Le programme « Grower Pesticides Safety Course » de l'Ontario ne peut être reconnu pour la certification CD4, étant donné que ce programme s'adresse aux agriculteurs.



EXAMENS

Ils se tiennent quelques jours après les 2 jours de formation de chaque section :

- 2 heures pour Tronc commun;
- 3 heures pour Horticulture ornementale (obligation de réussir le tronc commun pour se présenter à cet examen).

Ceux qui suivront les formations de l'ASGQ, votre inscription à l'examen (date/lieu) sera gérée par l'ASGQ pour l'examen initial de chaque section.

QUAND DOIS-JE SUIVRE CETTE FORMATION ?

Donnez-vous les marges de manœuvre. Il est recommandé de réaliser ces examens dans l'année qui précède (18 mois) la date de révision de votre certificat.

Le programme de l'ASGQ sera offert jusqu'à l'hiver 2013. Votre certificat vient à échéance en 2014, 2015? Profitez de l'offre de l'ASGQ et suivez les cours adaptés à votre réalité.
A compter de l'automne 2013, vous devrez suivre les cours publics offerts par les formateurs et réserver vous-même l'endroit et le moment pour vos examens auprès de la SOFAD.

LES FORMATEURS RETENUS PAR L'ASGQ

Nancy Morin, agronome
Daniel Savoie, agronome



Innover, c'est notre plan de match

Chipco TritonMD SC
Rovral Green® GT
CompassMD 50WG
Aliette® Signature
Banol®
Sevin® T&O
DeltaGard® SC
Merit®
Acclaim Super®

Maintenir une surface de jeu gazonné en santé et durable sur les terrains de golf requière un programme de gestion intègré qui inclus l'utilisation de produits de protection des gazons afin de prévenir les maladies foliaires et racinaires, les insectes et les mauvaises herbes.

Prenez avantages de la gamme de produits de protection à gazon la plus complète de l'industrie du golf.

Comme toujours, vous pouvez compter sur nous. Backed By Bayer signifie que notre équipe de professionnels est aussi la vôtre. Tous nos efforts en matière de recherche et de soutien visent à ce que vous disposiez des produits les plus efficaces. Des produits supérieurs, un soutien supérieur – seulement avec Bayer.

BACKED BY BAYER OFFRE
Engagement, Satisfaction garantie, Valeur ajoutée, Solutions supérieures, Vision de l'avenir.

Pour plus d'informations la gamme complète des produits de Bayer, contacter Bayer Environmental Science
www.bayeres.ca **1-888-283-6847**

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI.
Rovral Green GT, Aliette Signature, Chipco Triton SC, DeltaGard, Acclaim Super, Sevin T&O, Merit et Compass 50WG sont des marques déposées de Bayer.



